



## Elections TPE

### La CGT deuxième organisation syndicale

Suite aux élections qui se sont déroulées du 25 novembre au 9 décembre 2024, **la CGT** est la deuxième organisation syndicale dans les TPE de la branche des avocats salarié.es avec 19,57 % des suffrages exprimés, en progression depuis le dernier scrutin.

Malgré le faible taux de participation, les salarié.es du secteur dépourvu.es de représentant.es du personnel, ont placé **la CGT** en deuxième position lors de ce scrutin.

Ce vote démontre que **la CGT** est bien le syndicat de tous les salarié.es, y compris ceux et celles des Très Petites Entreprises.

Les salarié.es des TPE ont choisi **la CGT** et son syndicalisme de propositions, de contestations, de revendications, de luttes et de négociations. Nous remercions ces salarié.es d'avoir fait ce choix. Cela nous donne une responsabilité particulière.

Dans ce cadre, nous allons continuer notre travail d'informations auprès de chaque salarié.e de la branche qui se reconnaît dans les propositions de la CGT. Cela va nous conduire nécessairement à consulter les salarié.es des TPE, par le biais de nos bulletins d'informations.

L'objectif est que chaque salarié.e soit, quelque peu, acteur-trice de la négociation, par notre biais, pendant ces quatre prochaines années.

Enfin, nous remercions l'ensemble des salarié.es qui nous a fait confiance en votant pour **la CGT** dans notre branche. Cela ne peut que nous encourager à faire encore mieux...dans le seul intérêt des salarié.es.

Il nous faut désormais gagner des avancées réelles en matière sociale pour un monde plus juste et plus solidaire. Vous pourrez, comme toujours, compter sur **la CGT** pour défendre vos intérêts sans aucune compromission.

Merci à toutes et à tous.

**Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) avec la mention « Avocats »**

**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**